

TABLE DES MATIÈRES

Conduite d'un concours

Avant – programme

Officiels de concours

Déroulement d'un concours dans la carrière de chasse et équitation

Règlements généraux relatifs à la tenue des épreuves de sauteurs

Membre en règle

Numéro d'identification

Formulaire d'inscription

Inscriptions tardives

Annulation d'inscription

Définition des statuts des concurrents

- cavalier « écrivain court »
- cavalier « nouveau cavalier adulte »
- cavalier « amateur »
- cavalier « instructeur »
- cavalier « entraîneur » ou « professionnel »

Définition de statut de cheval

Définition de statut de poney

Tenue vestimentaire

Harnachement de chasse

Harnachement d'équitation

Harnachement sauteur

Définition d'épreuve en chasse

Définition d'épreuve d'équitation

Définition d'épreuve sauteur

Pointage des épreuves

Barème « A »

Barème « C »

Barème des pénalités

RÈGLEMENTS CHASSE, ÉQUITATION ET SAUTEUR

CONDUITE D'UN CONCOURS

L'association équestre régionale du Centre du Québec s'engage à établir au meilleur de ses connaissances les règlements qui structurent ses activités et à faire parvenir à ses membres les règlements de son circuit de concours ainsi que le calendrier de ses activités. De plus, elle s'engage à fournir à l'organisateur de concours ou à son comité, la liste la plus fidèle de ses membres afin que l'organisateur de concours ou son comité puisse exécuter les vérifications exigées par les présents règlements.

Les concours du circuit du Centre du Québec sont des concours permis et tous les concours sanctionnés du Centre du Québec ainsi que tous les participants à ces concours doivent se conformer aux règlements en vigueur de Canada Hippique.

AVANT- PROGRAMME

Tous les concours sanctionnés du Centre du Québec sont tenus de publier un avant programme. Cette publication est destinée à inviter les concurrents et fournir tous les renseignements nécessaires aux officiels et aux participants.

OFFICIELS DE CONCOURS

Sont considérés comme officiels, les juges, les commissaires et les chefs de piste (traceur de parcours). Ils doivent être reconnus par la F.E.Q. ou par la CH pour exercer leurs fonctions aux concours régionaux sanctionnés de Canada Hippique.

Les juges et les commissaires peuvent exercer leurs fonctions dans une division ou concourt un membre de leur famille ou un cheval leur appartenant ou appartenant à leur famille immédiate ou à leurs clients pourvu qu'il y ait un autre juge et commissaire disponible.

Un juge ne peut juger un concurrent ou un cheval qui est gardé et entraîné où qui suit des cours dans un établissement dont il est propriétaire ou l'employé.

Aucun chef de piste (traceur de parcours) ne peut concourir sur un parcours qu'il a érigé ou tracé.

Le terrain où à lieu le concours proprement dit doit être clôturé et la clôture doit être d'un minimum de 3'-0'' de hauteur.

DÉROULEMENT DU CONCOURS DANS LA CARRIÈRE DE CHASSE ET ÉQUITATION

Le manège prioritaire désigné par l'organisateur de concours devra être clairement indiqué. De plus, si une attente trop longue ou un conflit survenait, la classe en cours pourra être fermée par le commissaire avec l'approbation du comité organisateur du concours.

Les parcours doivent être affichés 30 minutes à l'avance et doivent indiquer clairement les distances des lignes et des combinaisons d'obstacles en chasse seulement.

À la fin de la classe de chasse, les chevaux susceptibles d'être classés devront être présents sous peine d'élimination avec bride seulement et numéro.

Un cavalier amateur ou junior peut monter deux chevaux ou plus dans une classe de chasse toutefois, les chevaux devront être présentés à la remise des rubans par un cavalier de sa catégorie soit junior ou amateur, en tenue acceptable.

Pour les classes de chasseur à l'obstacle, les gagnants correctement vêtus doivent présenter leurs chevaux sans selle, au trot en vue de permettre l'évaluation de leur condition physique par le juge.

Dans une classe d'équitation, un cheval qui démontre une boiterie peut être exclu de la classe et ce, à la discrétion du juge.

Le cheval qui obtient une « réserve », doit se présenter au manège dans l'ordre d'appel.

Dans une classe d'équitation, les compétiteurs doivent entrer en piste à cheval et en sortir à cheval sous peine d'élimination, sauf dans le cas d'un accident ou sur l'autorisation expresse du juge.

Tous les chevaux de chasse sont jugés suivant leur style au saut, leur comportement et leur façon de bouger.

L'épreuve débute lorsque le cheval entre en piste et prend fin lorsque celui-ci la quitte.

Dans les épreuves d'équitation, seul le cavalier est jugé. Tout cheval qui convient à un style particulier d'équitation et qui est capable de répondre aux exigences de l'épreuve, est considéré acceptable.

Tout cavalier qui n'est pas à même de contrôler raisonnablement sa monture, est prié de se retirer de la piste et est éliminé de l'épreuve en question.

Il est interdit d'offrir des prix en argent dans les épreuves d'équitation car, en vertu des règlements internationaux régissant le sport, un concurrent qui accepte des prix en argent devient automatiquement un professionnel. Les cavaliers professionnels ne sont pas admis dans les épreuves d'équitation.

Dans les épreuves d'équitation, étant donné que seul le cavalier est jugé, le cavalier est le concurrent et donc celui qui gagne le prix. Alors que dans les autres épreuves, c'est le cheval qui est le concurrent et qui gagne le prix.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS À LA TENUE DES ÉPREUVES DE SAUTEURS

Les chevaux ne sont jugés qu'en fonction de leur performance sur un parcours prescrit d'avance. La direction du concours doit s'assurer qu'un plan décrivant de façon détaillée le parcours est affiché au moins 30 minutes avant le début de la compétition. Le temps alloué doit être indiqué et respecté dans toutes les épreuves de la division des sauteurs.

Le temps alloué est établi en fonction de la longueur du parcours mais, il doit être amplement suffisant.

Les concurrents à pied, ne peuvent être admis sur la piste qu'une fois avant chaque épreuve et cela même dans les épreuves avec barrage(s).

MEMBRE EN RÈGLE

Tous les membres doivent régler annuellement leur cotisation régionale. De plus, ils doivent veiller à ce que leur statut de membre demeure en règle.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION

L'association équestre régionale du Centre du Québec attribuera à chaque concurrent un numéro d'identification. Celui-ci devra être porté bien en vue en tout temps dans les aires d'entraînement et / ou d'échauffement ainsi que dans les manèges de concours.

Tous les propriétaires de chevaux doivent acheter leur numéro de compétition. Les numéros attribués aux chevaux ne sont pas transférables mais ils peuvent être vendus avec le cheval si ce dernier se présente à des concours hippiques du Centre du Québec.

Tout cheval présent sur le site de concours, doit porter sur lui son numéro afin d'être identifié à tout moment. Le cavalier qui confie son cheval à quelqu'un d'autre, devra obligatoirement lui remettre son numéro d'identification.

FORMULAIRES D'INSCRIPTION

Les formulaires d'inscription, doivent être correctement remplis du fait qu'ils fournissent tous les renseignements nécessaires.

Toutes les inscriptions doivent se faire par écrit et non oralement et doivent être accompagnées du paiement de tous les frais inhérents, y compris les droits d'inscription et les frais d'hébergement des chevaux. Toute personne qui acquitte ses frais par un chèque sans provision, commet une infraction à ces règlements.

Aucun concurrent ne peut participer à une épreuve quelconque si le formulaire d'inscription n'a pas été signé par la personne responsable. Les parents (ou tuteurs) doivent signer les formulaires d'inscription des concurrents juniors cavaliers. Il incombe au secrétariat du concours de s'assurer qu'aucun concurrent ne prenne part au concours avant ou à moins que cette exigence n'ait été satisfaite.

Tout signataire d'un formulaire d'inscription est responsable de tous les renseignements fournis sur le formulaire.

Les concurrents sont responsables de toute erreur qu'eux-mêmes ou leurs entraîneurs pourraient avoir commise en remplissant leur formulaire d'inscription.

INSCRIPTIONS TARDIVES

Des frais de 10 (dix) dollars par inscription peuvent être exigés pour toute inscription donnée hors des délais prescrits. Ces inscriptions tardives seront acceptées tant et aussi longtemps qu'elles ne gêneront pas le bon déroulement des activités. La décision d'accepter de telles inscriptions relève de l'organisateur de concours ou de son comité.

Il est obligatoire de passer au secrétariat pour avoir une autorisation écrite pour un ajout sur la liste des compétiteurs.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Le remboursement des classes à la suite d'une demande d'annulation par le cavalier après son inscription sera à la discrétion de l'organisateur de concours ou de son comité. Un cavalier qui annule une classe pendant la durée du concours peut se voir imposer une pénalité de trois dollars par classe sauf sur indication contraire du commissaire et/ou du vétérinaire.

DÉFINITION DES STATUTS DES CONCURRENTS

CAVALIER « ÉTRIVIÈRE COURTE »

Est un cavalier admissible jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de douze ans, de toute classe ou division, qui n'a jamais participé à un concours hippique reconnu au 1^{er} janvier de chaque année. Ce cavalier classifié comme tel, peut changer de division pour un niveau supérieur mais, ne peut revenir dans ladite division comme cavalier « étrivière courte ». Le cavalier de cette catégorie est soumis à l'épreuve d'équitation ou le standard de sauts ne dépasse pas 46cm (18''). Il doit être membre en règle de l'AERCQsc et de la F.E.Q.

CAVALIER « NOUVEAU CAVALIER ADULTE »

Est un cavalier admissible à partir du début de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de dix-neuf ans, de toute classe ou division, qui n'a jamais participé à des concours hippiques reconnus plus de cinq saisons. Ce cavalier classifié comme tel, peut changer de division pour un niveau supérieur mais, ne peut revenir dans ladite division « nouveau cavalier ». Le cavalier de cette catégorie est soumis à l'épreuve d'équitation ou le standard de sauts ne dépasse pas 75cm (2'6''). Les trois finalistes de l'année précédente ne peuvent s'inscrire à titre de « nouveau cavalier ». Il doit être membre en règle de l'AERCQsc et de la F.E.Q.

CAVALIER « AMATEUR »

Est un cavalier admissible à partir du début de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de dix-neuf ans, de toute classe ou division. Il ne peut pas accepter de rémunération pour entraîner un cheval et/ou apprendre à toute personne à monter un cheval et n'a pas le droit de présenter un cheval contre rémunération. Il doit être membre en règle de l'AERCQsc et de la F.E.Q.

CAVALIER « INSTRUCTEUR »

Est une personne admissible à partir du début de l'année civile au cours de laquelle elle atteint l'âge de seize ans. Il peut accepter des rémunérations pour entraîner un cheval et/ou apprendre à toute personne à monter un cheval à titre récréatif et non compétitif. Il n'a pas le droit de présenter un cheval contre rémunération. Un instructeur ne peut pas agir à titre d'entraîneur. Il doit être membre en règle de l'AERCQsc et de la F.E.Q.

CAVALIER « ENTRAÎNEUR » OU « PROFESSIONNEL »

Est une adulte admissible à partir du début de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de dix-neuf ans de toute classe ou division. Il peut accepter des rémunérations pour entraîner un cheval et/ou apprendre à toute personne à monter un cheval et il a le droit de présenter un cheval contre rémunération. L'entraîneur peut être reconnu par l'AERCQsc sans être certifié par la F.E.Q. Un instructeur ne peut pas agir à titre d'entraîneur. Il doit être membre en règle de l'AERCQsc et de la F.E.Q.

DÉFINITION DE STATUT DE CHEVAL

Aux fins des concours, un cheval doit mesurer plus de 14,2 mains.

DÉFINITION DE STATUT DE PONEY

Les poneys sont des chevaux dont la taille n'excède pas 14,2 mains.

Grand poney ou poney A

- excède 13,2 mains mais n'excède pas 14,2 mains

Moyen poney ou poney B

- excède 12,2 mains mais n'excède pas 13,2 mains

Petit poney ou poney C

- n'excède pas 12,2 mains

TENUE VESTIMENTAIRE

Tous les concurrents doivent porter une tenue appropriée dans les limites du manège, y compris durant l'examen du parcours et la remise des prix. Les concurrents doivent être proprement et convenablement vêtus, portant la veste, le casque recommandé, la chemise et la cravate ou la broche, la culotte et les jodhpurs, ainsi que les bottes. Le port de demies-jambières noires ou brunes est permis à la condition que la couleur soit assortie à celle des bottes.

À l'occasion de concours réservés aux chevaux de chasse et équitation, les concurrents peuvent par temps très chaud, être exemptés du port de la veste. Ceci est à la discrétion du comité du concours.

À l'occasion de concours réservés aux sauteurs par temps très chaud, les concurrents peuvent à la discrétion du comité du concours être autorisés à porter seulement une chemise de cérémonie ou une chemise d'équitation, avec ou sans broche et/ou cravate, ou encore un gilet à manches courtes de type polo de teinte unie. Le port du chandail à manche courte et du débardeur est cependant interdit.

HARNACHEMENT DE CHASSE

Aucun prix n'est décerné à des chevaux inscrits s'ils ne reviennent pas en piste portant la bride au complet avec laquelle ils ont effectué leur parcours pour y être jugés sur leur conformation ou leur condition physique.

Bride

Peut être double, de type pelham, simple (avec filet) ou de type kimberwick. La bride doit être faite de cuir roulé ou uni (sans revêtement de caoutchouc) et peut être à boucle cousue ou cloutée (pas de bouton pression).

Mors

Tous les mors utilisés doivent être d'un genre qui ne fait pas souffrir les chevaux. Les mors de filet peuvent être avec ou sans branches. Les mors en fils de fer simples ou doubles sont autorisés. Les filets avec insertions fixes pour les branches et/ou les rênes sont permises.

Dispositifs interdits

Des dispositifs tels un mécanisme pouvant exercer une pression sur un nerf, une attache de langue, un mors releveur, une muserolle coercitive ou autre, sont interdits.

Rênes

Uniquement de cuir, elles peuvent être cousues, cloutées ou à boucles. Les rênes simples de type pelham et les convertisseurs de type pelham ne sont autorisés que dans les épreuves juniors. En cas de mauvais temps, les rênes de caoutchouc peuvent être autorisées la décision étant laissée à la discrétion du juge, du commissaire ou du comité du concours.

Les rênes allemandes sont interdites dans les classes de chasse.

Frontal

De cuir de tout type mais, non coloré

Muserolle

La muserolle allemande fixée sous le mors est interdite, la muserolle doit être en cuir et peut être rembourrée sur l'arête du chanfrein, tout le reste est interdit.

Martingale

Fixe ou à anneaux, facultatif, à l'exception des épreuves de hacks de chasse et des épreuves de chevaux de chasse aux trois allures où elle est interdite.

Bricole

Facultatif. De la peau de mouton sur les bricoles est permise.

Selles

Selles noires ou brunes de type anglais ou avancé, chamois ou garnitures de chamois acceptés avec doublure en cuir et en tissu.

Tapis de selle

Les tapis résistants ou les peaux de mouton sont facultatifs. Ils sont interdits s'ils sont brillamment colorés, marqués ou de taille excessive.

Étriers

Doivent être larges, résistants et polis. Les étrivières et les étriers doivent pendre en liberté au porte-étrivière le long du quartier à l'extérieur de la selle et aucune courroie ou autre dispositif ne doit entraver leur mouvement.

Sangles

Doivent être d'un matériel approprié et en bon état (par exemple en cuir, cuir et terminaisons en tissu, élastique, filet ou fil blanc, nylon, néoprène). Des garnitures en peau de mouton sur la sangle sont acceptées.

Bandes et guêtres

Les bandes et les guêtres sont interdites. En cas de mauvais temps et à la discrétion du juge, du commissaire ou du comité organisateur, les guêtres, protège-boulets et cloches peuvent être portés dans une classe de chevaux de chasse cependant, ils doivent être retirés avant que le cheval ne soit présenté devant le juge pour la détermination de sa conformation et/ou de sa condition physique.

Cravache

Aucun concurrent n'est autorisé à porter ou à utiliser sur la piste, sur le terrain d'exercice et d'entraînement et où que ce soit sur le terrain de concours un cravache de plus de 75cm de longueur ou dont l'extrémité est plombée. Exception : les fouets de dressage d'au plus 125cm de longueur sont acceptés sur le plat dans les aires d'échauffement.

Les bouches oreilles sont autorisées.

HARNACHEMENT D'ÉQUITATION

Bride

Peut être double, de type pelham, simple (avec filet) ou de type kimberwick. La bride doit être faite de cuir roulé ou uni (sans revêtement de caoutchouc) et peut être à boucle cousue ou cloutée (pas de bouton pression).

Mors

Tous les mors utilisés doivent être d'un genre qui ne fait pas souffrir les chevaux. Les mors de filet peuvent être avec ou sans branches. Les mors en fils de fer simples ou doubles sont autorisés. Les filets avec insertions fixes pour les branches et/ou les rênes sont permises.

Dispositifs interdits

Des dispositifs tel un mécanisme pouvant exercer une pression sur un nerf, une attache de langue, un mors releveur, une muserolle coercitive ou autre, sont interdits.

Rênes

Uniquement de cuir, elles peuvent être cousue, cloutées ou à boucles. Les rênes simples de type pelham et les convertisseurs de type pelham ne sont autorisées que dans les épreuves juniors « B » et « C ». En cas de mauvais temps, les rênes de caoutchouc peuvent être autorisées, la décision étant laissée à la discrétion du juge, du commissaire ou du comité du concours.

Frontal

De cuir de tout type mais, non coloré

Muserolle

La muserolle allemande fixée sous le mors est interdite, la muserolle doit être en cuir et peut être rembourrée sur l'arête du chanfrein, tout le reste est interdit.

Martingales (fixe ou à anneaux)

Ne sont pas admissibles dans les épreuves d'équitation sur le plat, à l'exception des épreuves de médailles dans les phases de plat où l'on ne peut pas modifier « harnachement » entre les phases. Facultatif dans des épreuves d'équitation au dessus des obstacles.

Bricole

Facultatif. De la peau de mouton sur les bricoles est permise.

Selles

Selles noires ou brunes de type anglais ou avancé, chamois ou garnitures de chamois acceptés avec doublure en cuir et en tissu.

Tapis de selle

Les tapis résistants ou les peaux de mouton sont facultatifs. Ils sont interdits s'ils sont brillamment colorés, marqués ou de taille excessive.

Étriers

Doivent être larges, résistants et polis. Les étrivières et les étriers doivent pendre en liberté au porte-étrivière le long du quartier à l'extérieur de la selle et aucune courroie ou autre dispositif ne doit entraver leur mouvement.

Sangles

Doivent être d'un matériel approprié et en bon état (par exemple en cuir, cuir et terminaisons en tissu, élastique, filet ou fil blanc, nylon, néoprène). Des garnitures en peau de mouton sur la sangle sont acceptées.

Bandes et guêtres

Les bandes et les guêtres sont permises cependant, elles doivent être de couleurs traditionnelles.

HARNACHEMENT SAUTEUR

Bride

Peut être de type pelham, simple (avec filet) ou de type kimberwick. La bride doit être faite de cuir roulé ou uni (sans revêtement de caoutchouc) et peut être à boucle cousue ou cloutée (pas de bouton pression).

Mors

Tous les mors utilisés doivent être d'un genre qui ne fait pas souffrir les chevaux. Les mors de filet peuvent être avec ou sans branches. Les mors en fils de fer simples ou doubles sont autorisés. Les filets avec insertions fixes pour les branches et/ou les rênes sont permises. Sur le parcours, les gags sont permis.

Dispositifs interdits

Des dispositifs tels un mécanisme pouvant exercer une pression sur un nerf, une attache de langue, une muserolle coercitive ou autre, sont interdits. Sur le parcours, les œillères sont interdites.

Rênes

Les rênes de cuir ou de caoutchouc sont permises avec ou sans convertisseurs, elles peuvent être cousues, cloutées ou à boucles. Sur le parcours, les rênes doivent être fixées à l'embouchure ou directement sur la bride. Les rênes allemandes fixées à l'encolure sont permises dans les épreuves de saut lorsque la hauteur des obstacles n'excède pas 1.15m cependant, les rênes allemandes sont interdites dans les classes juniors amateur, non pro et poney.

Frontal

De cuir de tout type mais, non coloré

Muserolle

Les muserolles françaises, allemandes, en figure huit et les muserolles éclaires sont permises.

Martingales (fixe ou à anneaux)

La martingale fixe est permise dans les épreuves de saut lorsque la hauteur des obstacles n'excède pas 1.15m. Sur la parcours, seules les martingales à anneaux conformes sont permises.

Bricole, collier de chasse, croupière :

Facultatifs. De la peau de mouton sur les bricoles est permise.

Selles

Selles noires ou brunes de type anglais ou avancé. Chamois ou garnitures de chamois acceptés, avec doublure en cuir ou en tissu.

Tapis de selle

Les tapis résistants ou les peaux de mouton sont facultatifs. Ils peuvent être colorés, marqués ou de taille excessive.

Étriers

Doivent être larges, résistants et polis. Les étrivières et les étriers doivent pendre en liberté au porte-étrivière le long du quartier à l'extérieur de la selle et aucune courroie ou autre dispositif ne doit entraver leur mouvement.

Sangles

Doivent être d'un matériel approprié et en bon état (par exemple en cuir, cuir et terminaisons en tissu, élastique, filet ou fil blanc, nylon, néoprène). Des garnitures en peau de mouton sur la sangle sont acceptées.

Bandes et guêtres

Les bandes, les guêtres et les protège-boulets sont permis, ainsi que les cloches. Cependant, ils doivent être de couleurs traditionnelles.

Cravache

Il est permis aux concurrents d'utiliser une cravache de dressage en période d'échauffement lorsqu'ils travaillent sur le plat. Il est cependant strictement interdit d'utiliser ou de porter une cravache plombée ou excédant 75 cm de longueur dans le manège, sur le parcours ou lors des séances.

DÉFINITION D'ÉPREUVE EN CHASSE

Nom de l'épreuve :

Chasseur poney p.m.g. 2'-3'', 2'-3'', 2'-6''

Description de l'épreuve :

Les chevaux doivent franchir un minimum de 8 obstacles et le parcours doit simuler un tracé de chasse dans la nature. Tous les chevaux de chasse sont jugés suivant leur style aux sauts, à leur comportement et leur façon d'aller. Les notes sont allouées pour la monture. Les chevaux doivent être présentés au trot en vue de l'évaluation de leur condition physique.

Catégorie du cavalier :

Junior « A », « B » et « C »

Catégorie de la monture :

Petit poney, moyen poney et grand poney

Standard de saut :

Petit poney 2'-3''

Moyen poney 2'-3''

Grand poney 2'-6''

Nom de l'épreuve :

Chasseur poney aux trois allures

Description de l'épreuve :

Les chevaux sont montés au pas, au trot et au petit galop dans les deux sens de la piste et cette épreuve est jugée en groupe. Les chevaux doivent avoir complété le parcours dans au moins une épreuve de saut d'obstacle de leur division respective. Cette épreuve ne peut être la première épreuve d'une division les notes sont allouées pour la monture. Les chevaux sont jugés suivant leur style, leur comportement et leur façon d'aller.

Catégorie du cavalier :

Junior « A », « B » et « C »

Catégorie de la monture :

Petit poney, moyen poney et grand poney

Nom de l'épreuve :

Chasseur junior 3'-0'' / amateur

Description de l'épreuve :

Les chevaux doivent franchir un minimum de 8 obstacles et le parcours doit simuler un tracé de chasse dans la nature. Tous les chevaux de chasse sont jugés suivant leur style aux sauts, à leur comportement et leur façon d'aller. Les notes sont allouées pour la monture. Les chevaux doivent être présentés au trot en vue de l'évaluation de leur condition physique.

Catégorie du cavalier :

Junior « A », « B » et « C » / amateur

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

3'-0''

Nom de l'épreuve :

Chasseur junior amateur aux trois allures

Description de l'épreuve :

Les chevaux sont montés au pas, au trot et au petit galop dans les deux sens de la piste et cette épreuve est jugée en groupe. Les chevaux doivent avoir complété le parcours dans au moins une épreuve de saut d'obstacle de leur division respective. Cette épreuve ne peut être la première épreuve d'une division, les notes sont allouées pour la monture. Les chevaux sont jugés suivant leur style, leur comportement et leur façon d'aller.

Catégorie du cavalier :

Junior « A », « B » et « C » / amateur

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Nom de l'épreuve :

Chasseur enfant 2'-3''

Description de l'épreuve :

Les chevaux doivent franchir un minimum de 8 obstacles et le parcours doit simuler un tracé de chasse dans la nature. Tous les chevaux de chasse sont jugés suivant leur style aux sauts, à leur comportement et leur façon d'aller. Les notes sont allouées pour la monture. Les chevaux doivent être présentés au trot en vue de l'évaluation de leur condition physique.

Catégorie du cavalier :

Junior

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

2'-3''

Nom de l'épreuve :

Chasseur enfant aux trois allures

Description de l'épreuve :

Les chevaux sont montés au pas, au trot et au petit galop dans les deux sens de la piste et cette épreuve est jugée en groupe. Les chevaux doivent avoir complété le parcours dans au moins une épreuve de saut d'obstacle de leur division respective. Cette épreuve ne peut être la première épreuve d'une division, les notes sont allouées pour la monture. Les chevaux sont jugés suivant leur style, leur comportement et leur façon d'aller.

Catégorie du cavalier :

Junior

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Nom de l'épreuve :

Chasseur école

Description de l'épreuve :

Les chevaux doivent franchir un minimum de 8 obstacles et le parcours doit simuler un tracé de chasse dans la nature. Tous les chevaux de chasse sont jugés suivant leur style aux sauts, à leur comportement et leur façon d'aller. Les notes sont allouées pour la monture. Les chevaux doivent être présentés au trot en vue de l'évaluation de leur condition physique.

Catégorie du cavalier :

Ouvert à tous les cavaliers

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

2'-6''

Nom de l'épreuve :

Chasseur école aux trois allures

Description de l'épreuve :

Les chevaux sont montés au pas, au trot et au petit galop dans les deux sens de la piste et cette épreuve est jugée en groupe. Les chevaux doivent avoir complétés le parcours dans au moins une épreuve de saut d'obstacle de leur division respective. Cette épreuve ne peut être la première épreuve d'une division, les notes sont allouées pour la monture. Les chevaux sont jugés suivant leur style, leur comportement et leur façon d'aller.

Catégorie du cavalier :

Ouvert à tous les cavaliers

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

DÉFINITION D'ÉPREUVE D'ÉQUITATION

Nom de l'épreuve :

Étrivières courtes à l'obstacle

Description de l'épreuve :

À tour de rôle, les concurrents entrent en piste. Le parcours doit être deux fois le tour de la piste pour un total de 8 obstacles ou un changement de diagonale. La hauteur des obstacles est la même pour les poneys et les chevaux. Le parcours peut se faire au trot ou au petit galop. Aucun obstacle de couleur n'est permis. Pas de test pour vérifier si le cheval est sain. Les épreuves sont jugées comme des épreuves d'équitation.

Catégorie du cavalier :

Cavalier de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année civile.

Catégorie de la monture :

Petit poney, moyen poney, grand poney et cheval

Standard de saut :

18''

Nom de l'épreuve :

Étrivières courtes au plat

Description de l'épreuve :

Les chevaux font au moins le tour de la piste une fois à chaque allure pas et trot seulement. Au commandement, ils changent de main et répètent les allures. Les notes sont allouées pour le cavalier. Cette épreuve est jugée en groupe.

Catégorie du cavalier :

Cavalier de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année civile.

Catégorie de la monture :

Petit poney, moyen poney, grand poney et cheval

Nom de l'épreuve :

Équitation junior « C » / nouveaux cavalier – 3''

Description de l'épreuve :

À tour de rôle, les concurrents entrent en piste et peuvent en faire le tour une fois avant de franchir le premier obstacle. Le concurrent doit ensuite franchir le parcours qui doit comprendre au moins 6 obstacles en maintenant une allure régulière tout au long du parcours.

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior « C » / nouveau cavalier

Catégorie de la monture :

Petit poney, moyen poney, grand poney et cheval

Nom de l'épreuve :

Équitation junior « C » / nouveaux cavalier au plat

Description de l'épreuve :

Les chevaux font au moins le tour de la piste une fois à chaque allure pas, trot, galop. Au commandement, ils changent de main et répètent les allures. Les notes sont allouées pour le cavalier. Cette épreuve est jugée en groupe.

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior « C » / nouveau cavalier

Catégorie de la monture :

Petit poney, moyen poney, grand poney et cheval

Nom de l'épreuve :

Équitation nouveau- cavalier adulte à l'obstacle

Description de l'épreuve :

À tour de rôle, les concurrents entrent en piste et peuvent en faire le tour une fois avant de franchir le premier obstacle. Le concurrent doit suivre ensuite le parcours qui doit comprendre au moins 6 obstacles en maintenant une allure régulière tout au long du parcours.

Catégorie du cavalier :

Cavalier amateur et qui n'a participé à aucune autre catégorie que celle-ci

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

2'-6''

Nom de l'épreuve :

Équitation nouveau- cavalier adulte au plat

Description de l'épreuve :

Les chevaux font au moins le tour de la piste une fois à chaque allure pas, trot, galop. Au commandement, ils changent de main et répètent les allures. Les notes sont allouées pour le cavalier. Cette épreuve est jugée en groupe.

Catégorie du cavalier :

Cavalier amateur et qui n'a participé à aucune autre catégorie que celle-ci

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Nom de l'épreuve :

Équitation junior « B » à l'obstacle

Description de l'épreuve :

À tour de rôle, les concurrents entrent en piste et peuvent en faire le tour une fois avant de franchir le premier obstacle. Le concurrent doit ensuite franchir le parcours qui doit comprendre au moins 6 obstacles en maintenant une allure régulière tout au long du parcours.

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior « B »

Catégorie de la monture :

Moyen poney, grand poney et cheval

Standard de saut :

2'-9''

Nom de l'épreuve :

Équitation junior « B » au plat

Description de l'épreuve :

Les chevaux font au moins le tour de la piste une fois à chaque allure pas, trot, galop. Au commandement, ils changent de main et répètent les allures. Les notes sont allouées pour le cavalier. Cette épreuve est jugée en groupe.

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior « B »

Catégorie de la monture :

Moyen poney, grand poney et cheval

Nom de l'épreuve :

Équitation junior « A »/ senior à l'obstacle

Description de l'épreuve :

À tour de rôle, les concurrents entrent en piste et peuvent en faire le tour une fois avant de franchir le premier obstacle. Le concurrent doit ensuite franchir le parcours qui doit comprendre au moins 6 obstacles en maintenant une allure régulière tout au long du parcours.

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior « A » / senior

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

3'-0''

Nom de l'épreuve :

Équitation junior « A »/ senior au plat

Description de l'épreuve :

Les chevaux font au moins le tour de la piste une fois à chaque allure pas, trot, galop. Au commandement, ils changent de main et répètent les allures. Les notes sont allouées pour le cavalier. Cette épreuve est jugée en groupe.

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior « A »/ senior

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

DÉFINITION D'ÉPREUVE SAUTEUR**Nom de l'épreuve :**

Sauteur poney p.m.g. table « A »

Description de l'épreuve :

Une épreuve jugée selon le barème « A » pour laquelle un tracé est pré établi. Un parcours de 8 à 10 sauts avec barrage immédiat. Le parcours doit avoir des verticaux, oxers, palanques, un double (2 foulées A, B) mais pas de triple et métré à 300m/min. Le barrage doit avoir un minimum de 10 sauts donc 2 nouveaux sauts plus difficiles.

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior

Catégorie de la monture :

Petit poney, moyen poney, grand poney

Standard de saut :

2'-6'' (barrage 2'-6'')

Nom de l'épreuve :

Sauteur poney p.m.g. table « C »

Description de l'épreuve :

Une épreuve jugée selon le barème « C » pour laquelle un tracé est pré établi. Un parcours de 8 à 10 sauts avec barrage immédiat. Le parcours doit avoir des verticaux, oxers, palanques, un double (2 foulées A, B) mais pas de triple et métré à 300m/min. Parcours sans barrage.

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior

Catégorie de la monture :

Petit poney, moyen poney, grand poney

Standard de saut :

2'-6''

Nom de l'épreuve :

Sauteur initiation table « A »

Description de l'épreuve :

Une épreuve jugée selon le barème « A » pour laquelle un tracé est pré établi. Un parcours de 8 à 10 sauts avec barrage immédiat. Le parcours doit avoir des verticaux, oxers, palanques, un double (2 foulées A, B) mais pas de triple et métré à 300m/min. Le barrage doit avoir un minimum de 6 sauts donc 2 nouveaux sauts plus difficiles.

Catégorie du cavalier :

Tout cavalier qui n'a pas participé à aucune autre catégorie que celle-ci.

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

2'-6''

Nom de l'épreuve :

Sauteur initiation table « C »

Description de l'épreuve :

Une épreuve jugée selon le barème « C » pour laquelle un tracé est pré établi. Un parcours de 8 à 10 sauts avec barrage immédiat. Le parcours doit avoir des verticaux, oxers, palanques, un double (2 foulées A, B) mais pas de triple et métré à 300m/min. Parcours sans barrage.

Catégorie du cavalier :

Tout cavalier qui n'a pas participé à aucune autre catégorie que celle-ci.

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

2'-6''

Nom de l'épreuve :

Sauteur 3'-0'' à 3'-3''

Description de l'épreuve :

Une épreuve jugée selon le barème « A » pour laquelle un tracé est pré établi. Un parcours de 8 à 10 sauts avec barrage immédiat. Le parcours doit avoir des verticaux, oxers, palanques, un double (2 foulées A, B), triple (2 foulées, 1 foulée A, B, C) ou (1 foulée, 2 foulées A, B, C) métré à 300m/min. S'il y a barrage, il doit avoir un minimum de 6 sauts donc 2 nouveaux sauts plus difficiles.

Catégorie du cavalier :

Junior amateur

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

3'-0'' à (3'-3'' barrage)

Nom de l'épreuve :

Sauteur 3'-0'' - 3'-3'' table « C »

Description de l'épreuve :

Une épreuve jugée selon le barème « C » pour laquelle un tracé est pré établi. Un parcours de 8 à 10 sauts avec barrage immédiat. Le parcours doit avoir des verticaux, oxers, palanques, un double (2 foulées A, B), triple (2 foulées, 1 foulée A, B, C) ou (1 foulée, 2 foulées A, B, C) métré à 300m/min. Parcours sans barrage.

Catégorie du cavalier :

Junior amateur

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

3'-0'' / 3'-3''

Nom de l'épreuve :

Sauteur 3'-3'' / 3'-6'' table « A »

Description de l'épreuve :

Une épreuve jugée selon le barème « A » pour laquelle un tracé est pré établi. Un parcours de 8 à 10 sauts avec barrage immédiat. Le parcours doit avoir des verticaux, oxers, palanques, un double (2 foulées A, B), triple (2 foulées, 1 foulée A, B, C) ou (1 foulée, 2 foulées A, B, C) métré à 300m/min. S'il y a barrage, il doit avoir un minimum de 6 sauts donc 2 nouveaux sauts plus difficiles.

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior / amateur / pro

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

3'-3'' / à 3'-6''

Nom de l'épreuve :

Sauteur ouvert 3'-3'' / 3'-6'' table « C »

Description de l'épreuve :

Une épreuve jugée selon le barème « C » pour laquelle un tracé est pré établi. Un parcours de 8 sauts avec barrage immédiat. Le parcours doit avoir des verticaux, oxers, palanques, un double (2 foulées A, B), triple (2 foulées, 1 foulée A, B, C) ou (1 foulée, 2 foulées A, B, C) métré à 300m/min. Parcours sans barrage.

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior / amateur / pro

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

3'-3'' / à 3'-6''

Nom de l'épreuve :

Médaille sauteur 3'-0''

Description de l'épreuve :

Cette épreuve comprend un minimum de 10 obstacles d'une hauteur maximale de 3'-0'' incluant une combinaison double et triple. Un obstacle ouvert formé d'une rivière n'est pas permis, cependant un bidet est recommandé. Temps alloué selon le barème « A ».

Une phase au plat suivra. Pas, trot, trot allongé, galop, galop allongé mais, pas de contre galop. La notation est répartie comme suit : 60% à l'obstacle et 40% au plat.

Catégorie du cavalier :

Junior / amateur

Catégorie de la monture :

Grand poney et cheval

Standard de saut :

3'-0''

Nom de l'épreuve :

Médaille sauteur 2'-9'' – 3'-0''

Description de l'épreuve :

Le parcours est jugé comme une épreuve incluant 8 obstacles. Parmi ces obstacles, on retrouve une combinaison double, un oxer, 2 changements de direction ainsi que 2 autres épreuves prévues au livre de règlements de CH. , 4 obstacles de 2'-9'' incluant un vertical et un oxer, 4 obstacles de 3'-0'' incluant un vertical et un oxer. Les cavaliers doivent reconnaître le parcours .

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior « B », « A » et amateur

Catégorie de la monture :

Moyen poney (seulement junior « B »), grand poney et cheval

Standard de saut :

2'-9'' - 3'-0''

Nom de l'épreuve :

Médaille 2'-6'' « Relève »

Description de l'épreuve :

Le parcours est jugé comme une épreuve incluant 8 obstacles. Parmi ces obstacles, on retrouve une combinaison double, un oxer, deux changements de direction ainsi que deux autres épreuves prévues au livre de règlements de Canada Hippique. Quatre obstacles de 2'-6'' incluant un vertical et un oxer, quatre obstacles de 2'-3'' incluant un vertical et un oxer. Les cavaliers doivent reconnaître le parcours.

Catégorie du cavalier :

Cavalier junior « A », « B », « C » / amateur

Catégorie de la monture :

Petit poney, moyen poney, grand poney et cheval

Standard de saut :

2'-3'' à 2'-6''

POINTAGE DES ÉPREUVES

Classes régulières :

Un minimum de trois concurrents doit participer à l'épreuve pour que celle-ci soit qualificative (cumul des points)

Série de rubans :

Une série de six rubans identifiés au nom du concours devra être remise aux six meilleurs concurrents. Les rubans devront être remis de la 6^{ième} place pour terminer par la 1^{ère} place.

Classes médaille = 8 rubans

Classement :

1^{ère} place = 7 points X nombre de participants

2^{ième} place = 5 points X nombre de participants

3^{ième} place = 4 points X nombre de participants

4^{ième} place = 3 points X nombre de participants

5^{ième} place = 2 points X nombre de participants

6^{ième} place = 1 points X nombre de participants

7^{ième} place = 0 points X nombre de participants

8^{ième} place = 0 points X nombre de participants

BARÊME A

Les fautes sont pénalisées en points de pénalité. L'addition des pénalités pour fautes aux obstacles et des pénalités de temps donne le résultat obtenu par le concurrent pour son parcours. Le temps peut être pris en considération pour départager l'égalité pour la première place et / ou les places suivantes selon les conditions fixées pour l'épreuve.

Obstacle renversé en sautant (4 points)

Premier refus (4 points)

Deuxième refus (4 points)

Dépassement du temps accordé dans la 1^{ère} et / ou la 2^{ième} manche (1 point de pénalité pour chaque tranche de 4 sec entamée)

Dépassement du temps accordé dans le barrage (1 point de pénalité par seconde ou seconde commencée)

Troisième refus (Élimination)

Chute du cheval ou du concurrent ou des deux (Élimination)

Dépassement du temps limite (Élimination)

BARÊME C

Les fautes sont pénalisées en secondes qui sont ajoutées au temps mis par le concurrent pour effectuer son parcours ou par l'élimination.

Résultats selon le barème « C »

L'addition du temps du parcours (y compris les secondes pour correction de temps, s'il y en a), plus quatre secondes pour chaque obstacle renversé (trois secondes dans le barrage ou la seconde phase d'une épreuve en deux phases) donne le résultat obtenu en secondes par concurrent pour son parcours.

Il n'y a pas de temps accordé dans le barème « C ». Il y a un temps limite de :

3 minutes si le parcours a plus de 600 mètres

2 minutes si le parcours a moins de 600 mètre

Obstacle renversé en sautant (4 secondes)

Premier refus (aucune pénalité)

Deuxième refus (aucune pénalité)

Troisième refus (Élimination)

Dépassement du temps limite (Élimination)

BARÊME DES PÉNALITÉS

Les fautes faites entre la ligne de départ et celle d'arrivée doivent être prises en considération.

Les désobéissances, les chutes, etc. survenant entre le signal de départ et le moment où le concurrent coupe la ligne de départ dans la bonne direction, ne sont pas pénalisées.

Les désobéissances commises pendant le temps ou le parcours est interrompu ne sont pas pénalisées.